



DOSSIER DE SUBVENTION CARSAT

Voici la liste des autolaveuses éligibles à la demande de subvention auprès de la Carsat. Cette subvention est accordée à hauteur de 70% (vous trouverez les prérequis dans ce dossier).



SUBVENTION PREVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Concept / Fonctionnalités



- L'auto-laveuse doit :**
- Être neuve et respecter la réglementation relative aux équipements de travail (directive machines 2006/42/CE)
 - Émettre un niveau sonore maximal de 75 dB(A) pour l'opérateur
 - Être compacte : surface au sol de 0.5m² au maximum
 - Être équipée de batteries d'une autonomie d'1 heure ou disposer d'un câble de longueur minimale 10 mètres pour les machines alimentées par câble, avec un système permettant l'enroulement de celui-ci



SUBVENTION PREVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Formation / Information / Documentation

- Les salariés utilisateurs de l'équipement doivent être informés et formés à l'utilisation de l'équipement en sécurité (inclus dans la prestation)
- Le constructeur devra fournir à l'utilisateur la notice d'instructions et la documentation technique

Aménagement / Maintenance

La maintenance de l'auto-laveuse devra être aisée et clairement décrite dans la fiche technique :

- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange
- Démontage et remontage aisés des brosses



SUBVENTION PREVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Elle s'adresse :

- À toutes les entreprises (sociétés, associations, ...) relevant du régime général de la Sécurité sociale
- Aux travailleurs indépendants ayant souscrit une assurance volontaire individuelle contre les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles.



Pour les entreprises , des critères administratifs et des exigences réglementaires en matière de prévention des risques professionnels doivent être respectés :

- Relevant du régime général de la Sécurité sociale
- Être à jour des cotisations auprès de l'Urssaf;
- Avoir réalisé et mis à jour son Document unique d'évaluation des risques (Duer) depuis moins d'un an ;
- Ne pas bénéficier d'un contrat de prévention en cours, ni en avoir bénéficié aux cours des deux années précédant la demande de subventions ;
- Ne pas faire l'objet, pour l'une de ses entreprises, d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire ;
- Adhérer à un service de santé au travail ;
- Avoir informé les instances représentatives du personnel des mesures envisagées.

Des critères spécifiques sont appliqués aux travailleurs indépendants :

- Être à jour des cotisations sociales
- Adhérer à l'assurance volontaire individuelle AT/MP
- Justifier que l'entreprise n'emploie pas de salariés à la date de la demande

Découvrez les autolaveuses WEDIS éligibles à la demande de subvention



Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE

SPIN BEFREE

Code : 131715



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,5 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

wetrok®

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE PORTATIVE OSCILLANT

DRYFT

Code : 131800



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,5 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

AUTOLAVEUSE VERTICALE

FIMAP V1

Code : 131444



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,5 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

The logo for Wedis, featuring the brand name in a stylized blue font with a leaf icon above the 'i'.

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

FIMAP JMX LITHIUM

Code : 131448



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

The FIMAP logo, consisting of a grid of red and green dots followed by the word 'FIMAP' in a large, bold, blue sans-serif font.

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

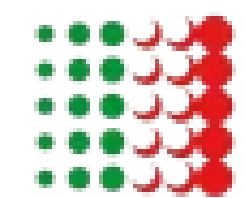
FIMAP EMX 50 BT

Code : 131437

Caractéristiques



- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

 **FIMAP®**

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

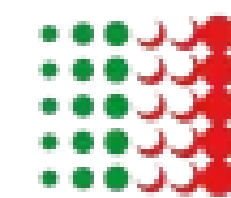
FIMAP MY 50 E

Code : 131403



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Longueur câble > 10 m : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

 **FIMAP®**

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE À CÂBLE

TRUVOX MULTIWASH PRO 340 PUMP – CUVE 4L

Code : 131605



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Longueur câble > 10 m : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

+



CHARIOT DE TRANSPORT

MULTIWASH II ET PRO

Code : 173340

TRUVOXTM
INTERNATIONAL
A TACONY COMPANY

The logo for Wedis, featuring the brand name in a stylized blue font with a leaf icon above the 'i'.

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE

FIMAP GENIE XS LI

Code : 131402



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

The FIMAP logo, consisting of a grid of red and green dots followed by the word 'FIMAP' in a large, bold, blue sans-serif font with a registered trademark symbol.

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE

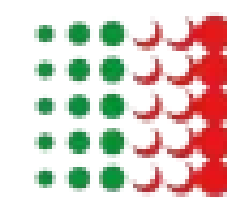
FIMAP GENIE B LITHIUM

Code : 131433



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

 **FIMAP®**

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

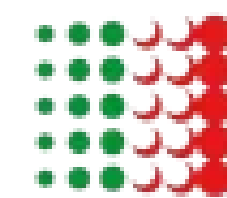
FIMAP GL PRO LI

Code : 131429



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

 **FIMAP®**

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

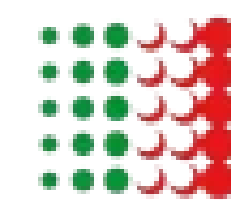
FIMAP GXL PRO LI

Code : 131430



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

 **FIMAP®**

The logo for Wedis, featuring the brand name in a stylized blue font with a leaf icon above the 'i'.

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE ACCOMPAGNÉE

FIMAP MY50 B – 35LIT

Code : 131422



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

The FIMAP logo, consisting of a grid of red and green dots followed by the word "FIMAP" in a bold, blue, sans-serif font.

Wedis

MATÉRIELS ET PRODUITS
D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

AUTOLAVEUSE COMPACTE

WETROK DISCOMATIC MAMBO 2 – 34.2AH

Code : 131712



Caractéristiques

- Norme 2006/42/CE
- Niveau sonore maximal de 75 dB(A) : OUI ✓
- Surface au sol < 0,7 m² : OUI ✓
- Autonomie batterie > 1h : OUI ✓
- Maintenance aisée : OUI ✓
- Démontage / Remontage brosses aisé : OUI ✓
- Bacs d'eau et d'effluent escamotables, ou présence d'un tuyau de vidange : OUI ✓

wetrok[®]



MONTANT DE LA SUBVENTION

**L'entreprise pourra bénéficier de la subvention à hauteur de 70 %
des investissements réalisés dans la limite :**

- D'un plafond de 25 000€ pour financer des actions de préventions pendant la période 2024-2027
- D'un plafond maximal de 75 000€ pour les entreprises de - de 200 salariés et de 25 000€ pour les entreprises de + de 200 salariés, pendant la période 2024-2027, tous types d'investissement confondus



Type d'investissement	Plafond par type d'investissement	Plafond entreprises de moins de 200 salariés	Plafond entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention (diagnostic, formation, équipements)	25 000€	75 000€	25 000€

Le montant minimal de subventions est de 1 000€. Les investissements ne peuvent être subventionnés si la demande ne respecte pas ce plancher (soit un investissement minimum de 1 429€ HT)

En cas d'accord de branche portant sur la prévention des facteurs de risques ergonomiques, et s'il est étendu par **la direction générale du Travail**, les conditions de financement seront plus favorables pour les entreprises relevant de l'accord.



COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE SUBVENTION ?

Pour les travailleurs indépendants

Les **demandes** doivent être réalisées par mail à votre caisse régionale de rattachement.

Le versement de la subvention sera réalisée après vérification des pièces justificatives demandées.

Pour les entreprises

Les **demandes de subvention** doivent être réalisées **en ligne** via votre compte entreprise sur net-entreprises.fr (rubrique “Votre entreprise” > “Demander une subvention”). Pour obtenir le versement de la subvention l’entreprise devra transmettre les **factures acquittées** des investissements réalisées sur l’année en cours, ainsi que les documents permettant de vérifier les critères administratifs et techniques.

Le budget de la subvention prévention des risques ergonomiques étant limité, une règle privilégiant les demandes selon l’ordre chronologique d’arrivée est appliquée . Il est préconisé de transmettre la demande rapidement après avoir réalisé l’investissement.



CONDITIONS D'OBTENTION

L'entreprise ou le travailleur indépendant devra répondre aux conditions d'éligibilité et fournir des documents administratifs ainsi que des documents permettant de justifier les investissements pour pouvoir prétendre à la subvention



Pour les entreprises
Documents administratifs à fournir

Demande en ligne complétée sur net-entreprises avec les pièces justificatives suivantes :

- Attestation de vigilance Urssaf intitulée "Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales" devant dater de moins de 6 mois
- Attestation de non-assujettissement à la TVA (si l'entreprise est concernée)
- RIB en PDF (si la raison sociale du RIB est différente de celle de l'établissement, apposer le cachet de l'entreprise)



CONDITIONS D'OBTENTION

Pour les travailleurs indépendants

Documents permettant de justifier les investissements

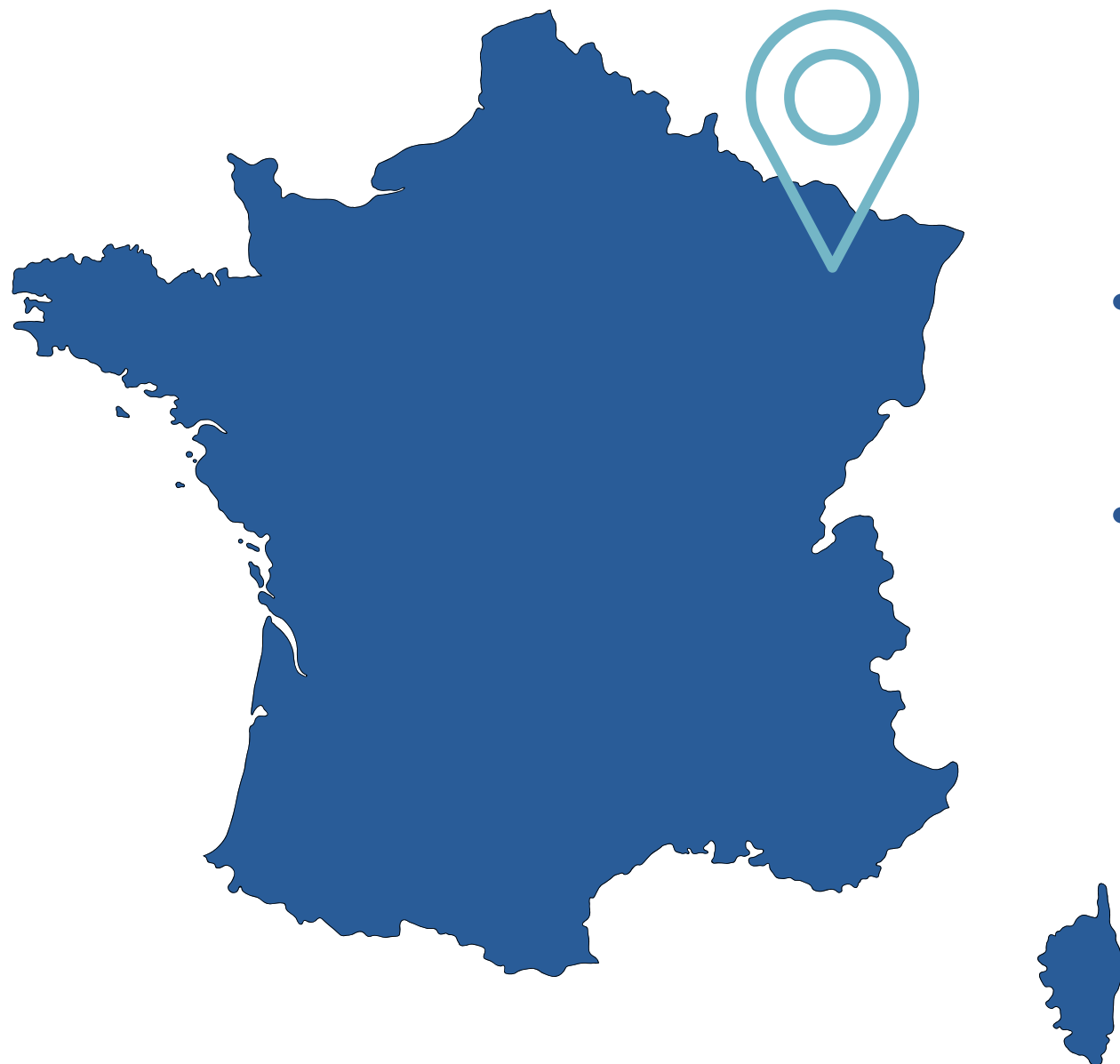
Duplicata ou copie de la ou des facture(s) devant comporter les éléments suivants :

- Nom du fournisseur et son SIRET
- Nom de l'entreprise
- Référence et date de la facture
- Désignation de la prestation ou de l'équipement (avec, pour chaque élément, le libellé, la quantité, le montant unitaire et le montant HT)
- Les montants de TVA, de remises éventuelles, le montant total et des acomptes déjà versés avec les dates de paiement (fournir les factures de paiement d'acomptes si les acomptes ne sont pas mentionnés sur la facture finale)
- La mention "acquittée", la date de paiement, le mode de règlement et la référence du paiement
- La date de livraison des équipements financés

Elle devra également fournir **l'attestation complétée par le fournisseur** attestant que l'équipement financé est conforme à l'ensemble des données techniques du cahier des charges. Si l'entreprise ne peut apporter la preuve des achats réalisés au cours de l'année au moyen de factures acquittées, il convient d'adresser avant le 31 décembre de l'année une attestation de "**service fait**" en complément des attestations complétées par le fournisseur ou prestataire.



CAISSE RÉGIONNALE DE RATTACHEMENT



GRAND EST

- **Carsat Alsace-Moselle** : prevention.aides.financieres@carsat-am.fr pour les départements Moselle (57), Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68)
- **Carsat Nord-Est** : pife@carsat-nordest.fr pour les départements Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55) et Vosges (88)



Wedis : 2, rue Gambetta 54230 NEUVES-MAISONS
Tél. 03 83 47 85 00 – wedis.fr



Wedis : 2, rue Gambetta 54230 NEUVES-MAISONS
Tél. 03 83 47 85 00 – wedis.fr